

AFFICHAGE DANS LE DOMAINE BALMORAL

INTERDIT

Golfmont détient un règlement à cet effet sur toutes les propriétés. Lors de l'achat ou construction de votre propriété ou terrain, votre notaire vous a ou aurait dû vous expliquer et faire signer les règlements de Golfmont, l'affichage y est mentionné (article 13).

Aucun affichage n'est permis sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de Golfmont.

Ceci inclut les pancartes ou affiches des agences immobilières ou autres.

L'Association des propriétaires du Domaine Balmoral a travaillé sur une forme d'affichage numérique tant sur le site internet que sur une plateforme électronique et ce, afin de promouvoir les propriétés à vendre au Balmoral.

Plus de détails à suivre dans les prochaines semaines.

Association des propriétaires du Domaine Balmoral

PROPERTY SIGNAGE – DOMAINE BALMORAL

PROHIBITED

As part of Golfmont regulations in Domaine Balmoral, Golfmont retains a ruling where upon the purchase or building of property, your notary had, or should have had, new owners sign the Golfmont regulations which include article 13 on sign postings.

No sign postings is permitted without the previous written approval by Golfmont. This includes real estate and other personal signs.

The Domaine Balmoral Homeowners' Association worked on a numerical signage that could be used in conjunction with our upcoming updated website. Additional details will be available in coming weeks.

Domaine Balmoral Homeowners' Association